



Une culture économique propre
profondément ancrée dans l'histoire du pays.

Focus sur l'Émilie-Romagne et les coopératives de consommation.

Histoire du mouvement coopératif en Italie

Orville Pletschette ■ Octobre 2018

On constate de nos jours un certain regain d'intérêt à propos des coopératives, qui s'inscrivent dans des formes alternatives du développement économique, à travers ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie sociale et solidaire. Pourtant, en Belgique, alors qu'on continue à se poser souvent des questions sur la disparition des coopératives par le passé et ceci, malgré leur renouveau et qu'il y ait toujours plus de sociétés commerciales qui se constituent en coopératives, leur histoire est méconnue. Heureusement, les recherches sur le mouvement coopératif reprennent de la vigueur¹, et le CEPAG cherche à pouvoir également y contribuer.

Dans le cadre des actions visant à mieux faire connaître le mouvement coopératif et singulièrement les coopératives de travailleurs au sein de l'organisation syndicale, le CEPAG et Propage-s (agence-conseil en économie sociale) ont organisé, au cours de l'année 2018, deux voyages d'études dans des pays où ces formes d'entreprises restent significativement développées : l'Italie et la France. Les observations et les rencontres que nous y avons faites ont été très enrichissantes, et plusieurs réflexions nous sont revenues sur l'histoire propre des mouvements coopératifs de ces modèles étrangers. Pourquoi les coopératives n'ont-elles pas disparu dans ces pays ? Pour le savoir, rien de mieux que d'examiner leur histoire en se concentrant, cette fois-ci, sur le mouvement coopératif en Italie.

Le mouvement coopératif en Italie a connu une évolution qui se distingue à travers les profondes mutations politiques et sociales qu'a connu le pays au cours du XIXe et XXe siècles. Principalement agricole jusqu'au début du XXe siècle et comportant des processus d'industrialisation retardés, surtout développés dans les régions du Centre-Nord² de l'Italie septentrionale, l'économie italienne connaît une répartition régionale fortement inégale délaissant le système agricole du *Mezzogiorno*, le Sud du pays.

La coopération italienne va se caractériser par une grande diversité sectorielle, avec le développement à la fois de coopératives de crédit, de consommation, de production parmi les artisans et ouvriers, dont les *braccianti* (travailleurs des terres agricoles). Vers la fin du XIXe siècle, après l'avènement historique de l'Unité italienne entre 1861-1870 regroupant toutes les régions du pays en un seul Etat-nation, on observe l'émergence de nouvelles organisations – dont les sociétés coopératives – qui vont s'affirmer dans un nouveau contexte politique et socio-économique de crise. En effet, l'Italie libérale de fin de siècle subit une longue dépression économique jusqu'à la moitié des années 1890, impactant très fortement les campagnes, avant de retrouver une conjoncture économique plus favorable avec la formation d'une large base industrielle dans les régions du Centre-Nord.

Très caractéristique de cette évolution est l'Émilie-Romagne, qui va devenir l'une des régions les plus industrialisées d'Italie et le théâtre de très nombreuses luttes sociales. Elle deviendra le véritable centre de la coopération italienne, suivie par la Lombardie, la Toscane, la Vénétie et le Piémont, à la fois dans les secteurs de production, de l'artisanat, et de la consommation.

La crise agricole qui frappe l'Europe depuis 1873 atteint les campagnes italiennes vers les années 1880. Les régions du Nord subissent de très fortes mutations économiques et productives avec

¹ Nous ne pouvons que conseiller la lecture du très intéressant article de notre camarade Julien DOHET, « Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2018/5 (n°2370-2371), pp 5-58.

² L'analyse se focalisera sur la région d'Émilie-Romagne comme étude de cas, tout en relatant l'évolution du mouvement coopératif en Italie dans son ensemble.

comme conséquence une chute drastique des prix des produits agricoles, ainsi qu'un chômage très élevé auprès des *braccianti* (ouvriers agricoles), principal métier des populations rurales. Les luttes paysannes vont alors permettre une large politisation des communautés rurales parmi les travailleurs précaires, notamment dans la Vallée padane, provoquant des changements culturels radicaux et la création des premières structures de l'associationnisme populaire.

Le mouvement coopératif italien trouve en effet ses racines à travers les premières sociétés de *mutuo soccorso* (secours mutuel), mais les deux mouvements vont continuer à évoluer distinctement, les sociétés coopératives ayant plus d'adhésions. Le mutualisme avait comme but l'amélioration économique des classes populaires, en cherchant à organiser les travailleurs autour de leur métier et de leur localisation urbaine : instruction aux membres, constitution de caisses d'entraide, soutien au crédit des associés, fourniture en matières premières, et vente aux associés des produits de première nécessité. En effet, une grande misère sociale s'était développée en Italie, induite par l'absence de législation sociale et les difficultés créées par les transformations économiques des rapports de production, impactant les métiers traditionnels.

En Émilie-Romagne, l'esprit d'association s'est manifesté à travers des processus d'auto-organisation dans le monde du travail et dans les milieux ruraux subalternes par plusieurs caractéristiques : la culture communautaire, le pluralisme des formes d'organisation sociale, économique ou culturelle, mais aussi les logiques sociales et politiques de l'espace territorial en lui-même. Les associations étaient des espaces non seulement de résistance et d'autonomie organisatrice pour les travailleurs et les paysans, mais aussi d'instruction des capacités entrepreneuriales, techniques, voire de production industrielle. Ces expériences liées à la culture associative, ainsi que l'interaction productive entre les villes et les campagnes, seront à l'origine du développement économique de l'*Emilia-Romagna*.

La société de secours mutuel, et plus tard la coopérative, sera donc un instrument de défense sociale, culturelle et économique auprès des travailleurs et les paysans, agissant contre leur paupérisation et assurant la sécurité alimentaire. Malgré les orientations paternalistes des dirigeants de ces sociétés, le mouvement coopératif, et notamment le secteur de la consommation, disposera de larges bases sociales. Ainsi, des communautés locales entières se sont transformées avec le renforcement des sociétés ouvrières vers la fin du XIXe siècle.

Comme ce fut le cas dans la plupart des mouvements coopératifs en Europe, les premiers penseurs de la coopération en Italie sont issus de la bourgeoisie. Philanthropes de culture politique libérale et laïque, ils partageaient une vision plus éthique du développement économique, favorables à une intervention de l'État conciliant capital et travail, dans le but de soutenir l'évolution industrielle de l'Italie, et de trouver une solution à la question sociale. Ainsi, avec leur implication dans les sociétés de secours mutuel, non sans intentions paternalistes, il s'agissait dorénavant d'étendre le champ d'action de ces associations dans le secteur des coopératives.

Avec l'intensification de la crise économique en Italie dans les années 1880 et les processus d'industrialisation, les premières associations d'inspiration socialiste et catholique vont se renforcer. En 1891, l'encyclique du pape Léon XIII « *Rerum Novarum* » favorise l'émergence d'une doctrine sociale de l'Église, mais aussi celle du mouvement ouvrier catholique. En Italie, celui-ci va notamment s'impliquer dans la constitution de caisses rurales dans les campagnes. C'est à la même époque qu'apparaissent les premières structures du mouvement ouvrier socialiste dans les territoires, avec la création des associations syndicales et de résistance politique comme les

Camere del lavoro (Chambres du travail) et les *Leghe di resistenza* (Ligues de résistance), suivies de la constitution de coopératives socialistes. Par contre, l'association coopérative n'a pas fait l'unanimité parmi les socialistes italiens, alors que bon nombre de coopérateurs et de sociétés coopératives se revendiquaient de la pensée socialiste³.

Enfin, c'est à partir des années 1890 que le nombre de nouvelles sociétés coopératives va prendre son envol. En 1882, le Code de commerce est modifié et on y distingue pour la première fois les sociétés coopératives des sociétés anonymes, avec comme différence l'égalité effective entre les membres en application du principe « un homme, une voix ».

Si l'évolution du mouvement coopératif va se caractériser jusqu'au début du XXe siècle par une très forte diversification sectorielle, il reste cependant divisé dans sa diffusion territoriale principalement limitée aux régions du Nord et du Centre de l'Italie (Piémont, Lombardie, Vénétie, Toscane et Émilie-Romagne). Ses courants politiques distincts ne lui permettent pas non plus d'avoir sa propre unité culturelle et idéologique. La coopération italienne va toutefois s'incarner en un phénomène pratique et expérimental. Les statistiques ministérielles de 1889-1890 confirment une très nette diffusion des coopératives de consommation (57% du total des sociétés recensées), et des coopératives de production et de travail (33%) telles que des laiteries sociales, les sociétés de travailleurs agricoles ou de maçons, avec 10% de coopératives industrielles. On compte aussi quelques coopératives de construction d'habitat ouvrier (un peu moins de 5%).

Dans les années 1870 et 1880, on observe la transition des sociétés d'entraide pour satisfaire les besoins nutritionnels des populations à l'organisation coopérative commerciale, gardant une finalité mutualiste. La coopérative de consommation devient alors un espace de solidarité et d'éducation alimentaire, organisant la distribution de produits de base – comme le pain – aux milieux populaires, dont 73% de leurs dépenses allaient dans l'achat de nourriture. Durant le dernier quart de siècle du XIXe, un grand nombre de sociétés de secours mutuel se transforment en coopératives de consommation, notamment dans les grandes villes comme Rome, Milan et Turin, au près des employés des secteurs ferroviaires et bancaires. À l'inverse, dans les petits centres urbains et les campagnes périphériques, les coopératives vont regrouper davantage d'artisans, de paysans et d'ouvriers. La coopération de consommation continuera sa croissance tout au long du XXe siècle.

Le modèle d'influence des coopératives de consommation italiennes était bien entendu celui des « Équitables Pionniers de Rochdale » en Angleterre. Si à Rochdale la vente des produits alimentaires était ouverte au public et à prix du marché, avec ensuite des bénéfices répartis entre membres ; en Italie, à l'inverse du modèle anglais, on voyait s'appliquer la vente à prix d'achat et uniquement à destination des membres. Par contre, il n'y avait pas de réalisation d'accumulation interne, ni de ristourne des bénéficiés. Le mouvement coopératif italien de consommation se définissait principalement comme un simple service social, devant permettre le soutien alimentaire à la population, donc en permettant la vente à crédit, tout particulièrement pour les paysans sans

³ Une figure représentative de cet intérêt a été Andrea Costa. Anarchiste et partisan de Bakounine au sein de l'Association Internationale des Travailleurs, il devient ensuite le premier député socialiste au Parlement en 1882 et se rapproche davantage des sociétés mutualistes et coopératives, soutenant les processus d'auto-organisation territoriale jusqu'à l'avènement du « communalisme ». Malgré qu'il ne pense pas que les coopératives puissent être les moyens d'action principaux pour amener à l'émancipation des classes laborieuses, Costa précisera qu'elles permettent néanmoins de développer leur conscience de classe.

travail. Dans cet idéal, la coopérative de consommation se voulait être moralement supérieure aux commerçants ordinaires.

Le secteur bancaire de la coopérative de crédit a connu un développement dès les années 1870, avec la diffusion des premières sociétés de banques populaires. Le modèle prédominant était celui de l'allemand Hermann Schulze-Delitzsch, à responsabilité illimitée, et qui s'adressait donc surtout à des milieux de classes moyennes et populaires urbaines, jusqu'aux petits artisans et commerçants, afin d'organiser leur activité d'épargne. Les coopérateurs italiens ont voulu dépasser ce modèle en proposant la forme de société à responsabilité limitée, mais les banques populaires italiennes iront néanmoins vers une dynamique de prise de risques, des opérations à longue échéance et d'importants financements industriels. La base sociale de ces sociétés ne rassemblait au final que des artisans, commerçants et agriculteurs, ou encore des industriels et propriétaires terriens. Une autre forme de coopération de crédit répandue fut celle des caisses rurales catholiques, sur base des idées du financier prussien Raiffeisen. Un modèle orienté vers les paysans, leur permettant d'accéder à des petits crédits pour acheter le matériel lié à leurs activités agricoles.

Le développement des coopératives de production et de travail a été quelque peu compliqué à ses débuts en Italie. Le modèle d'inspiration était celui des Ateliers nationaux de France, bâtis à partir des idées socialistes promues par Louis Blanc, permettant d'occuper les travailleurs urbains réduits au chômage pour de grands travaux d'utilité publique. Néanmoins, une expansion des coopératives de production se développe vers la fin du XIXe siècle, avec plus de 200 sociétés recensées en 1890. Les compétences étaient multiples et très spécifiques, le secteur associatif le plus fréquent étant l'artisanat urbain. Dès les années 1880, et notamment dans les régions d'Émilie-Romagne et de Lombardie, on voit apparaître des coopératives de *braccianti* qui est alors le groupe social le plus pauvre du monde rural. Le phénomène de ces coopératives se diffusera largement jusqu'à la guerre 14-18, principalement en Romagne et dans la vallée padane au vu de la grande proportion de paysans. Il y avait aussi le développement des coopératives agricoles de fabrication alimentaire, avec comme activités l'organisation de laiteries et cantines sociales, ainsi que les locations collectives de terrains.

L'Émilie-Romagne deviendra au début du XXe siècle la « capitale » du mouvement coopératif, la « *terra della cooperazione* ». En 1865, il n'y avait que six coopératives de consommation, mais le nombre de coopératives sur ce territoire va passer de 285 sociétés en 1893-1894, à plus de 990 en 1910. Elle sera aussi la région au taux le plus élevé de sociétés coopératives par habitant, avec une échelle d'une coopérative pour 2.290 habitants en 1893, allant jusqu'à 2.575 en 1910. Si la coopération s'est développée dans des contextes régionaux bien précis, ce fut surtout grâce à l'encadrement institutionnel local. L'Émilie-Romagne représente à cet égard un exemple caractéristique du phénomène, puisque les pouvoirs communaux – rapidement investis par les socialistes – mèneront des politiques très favorables aux secteurs coopératifs, avec l'attribution d'appels d'offre pour les travaux publics, développant ainsi toute une culture économique et coopérative locale. Ce sont en effet les coopératives de travail agricole, occupant les *braccianti*, à qui on a confié l'aménagement des territoires, comme la construction de ponts et des routes.

L'expansion du mouvement coopératif italien connaît, dans son ensemble, son point culminant avec la constitution en 1886 de la *Federazione Nazionale delle Cooperative* (Fédération Nationale des Coopératives), à l'occasion d'un congrès fondateur à Milan qui va réunir l'ensemble des

courants de la coopération italienne. En effet, la création d'une première structure nationale rassembla 100 délégués de 248 sociétés coopératives, représentant plus de 70.000 coopérateurs : libéraux, composantes démocrates et radicales, coopérateurs socialistes. Près de 148 sociétés coopératives vont adhérer à cette fédération, représentant dès lors plus de 74 milles coopérateurs, dont une grande partie des coopératives de consommation et de production ou de travail. Malgré une présence importante de coopérateurs socialistes lors de cette assemblée de fondation, la fédération affirma sa « neutralité » politique dans ses statuts. Ainsi, la coopération italienne était dominée par les partisans de la coopération « neutre », estimant que le mouvement coopératif devait dépasser les luttes sociales. En revanche, les socialistes souhaitaient intégrer au contraire la coopération dans l'ensemble du mouvement d'organisation des travailleurs, et donc de rendre son action politique.

Au fil des années, l'influence des coopérateurs socialistes allait se faire toujours plus importante. Cela s'est produit notamment grâce au nombre d'adhésions à la fédération des coopératives de consommation et de travail agricole, qui étaient pour la plupart d'inspiration socialiste, principalement issues d'Émilie-Romagne. Les coopérateurs socialistes vont s'imposer lors du IIe Congrès de Milan en 1887, où la fédération compte l'adhésion de 195 sociétés coopératives. Les coopératives socialistes font adopter une motion modifiant l'article premier des statuts de la fédération, orientant le but de promouvoir le développement des associations coopératives « en harmonie avec les mouvements d'organisation et d'amélioration des conditions des classes laborieuses ». La fédération change de nom en 1893 à son IIe Congrès pour devenir la *Lega nazionale delle società cooperative italiane*.

Cependant, une période de répression intense va s'abattre sur le mouvement coopératif par le gouvernement libéral de Crispi durant les années 1894-1898. Nombreuses sont les sociétés coopératives forcées de fermer par décisions de tribunaux, et les dirigeants de la Lega sont mis en prison. La position de la Lega sur sa neutralité politique fait encore plus l'objet de contestations par les coopérateurs socialistes. Ces processus de politisation et de polarisation entre les différents courants de la coopération italienne vont mener à une première scission de la Lega avec le départ des tenants de la coopération neutre comme *l'Unione cooperativa di Milan*, mais aussi des coopératives catholiques, et les socialistes prendront le contrôle de la direction de la Lega. En 1899, la Lega maintient son avancée avec 395 sociétés coopératives adhérentes, rassemblant plus de 220 mille coopérateurs, et une représentation dominante des coopératives socialistes dans les secteurs de la consommation, de la production et du travail agricole. L'Émilie-Romagne agrandit son nombre de sociétés coopératives, tout comme les régions de Lombardie et de Toscane.

Le début du XXe siècle en Italie marque une importante industrialisation du pays, développant amplement son économie. A la veille de la Première Guerre mondiale, le mouvement coopératif était devenu un mouvement de masse, à la faveur de nombreuses lois promulguées entre 1904 et 1910 sous le gouvernement libéral plus progressiste de Giolitti, permettant une ascension quantitative du nombre de sociétés coopératives. S'il y avait entre 2199 et 2823 sociétés coopératives recensées en 1902, on en compte plus de 7429 en 1914. Les secteurs majoritaires sont alors la coopérative de production et de travail agricole, ainsi que les coopératives de consommation. En l'espace de dix ans, l'indice de diffusion territoriale est passée de 14789 à 4791 habitants par coopérative. Au niveau régional, les débuts du XXe siècle représentent pour le mouvement coopératif d'Émilie-Romagne une apogée : elle devient la région avec le moins

d'habitants par coopérative, ainsi que de coopératives par communes, et contient le plus grand nombre absolu avec ses 1575 sociétés coopératives.

Enfin, le renforcement du mouvement coopératif s'est fait notamment à travers de nouvelles législations, mais aussi grâce à des liens plus étroits avec le mouvement socialiste italien. Ayant remporté plusieurs administrations dans les villes et une fois au pouvoir, les socialistes ont permis aux coopératives – surtout de production et de travail agricole – d'obtenir les appels d'offre de travaux publics afin d'occuper les travailleurs des campagnes et des centres urbains, et de donner de l'activité aux sociétés adhérentes à la Lega, où les socialistes sont devenus hégémoniques. Un groupe parlementaire a aussi été constitué regroupant socialistes, radicaux et quelques libéraux, tous favorables à la coopération. L'action de ce groupe parlementaire va pousser les ministres du pouvoir exécutif à accélérer l'adoption des normes législatives permettant les processus d'acquisition des marchés publics aux coopératives. Celles d'Émilie-Romagne vont alors dominer les autres régions sur ce terrain, en obtenant près de 50% des appels d'offre en travaux d'aménagement urbain ou agricole.

Ainsi, des rapports importants ont existé entre le mouvement coopératif et le mouvement socialiste. Les coopérateurs socialistes – et ensuite communistes – y sont devenus dominants, jusqu'à orienter la Lega vers des fonctions de lutte politique et de classe. Dès 1906, la direction de la Lega va entreprendre la constitution de la *Triplice Alleanza del Lavoro*, rassemblant la Lega avec la *Federazione delle società di mutuo soccorso* et la *Confederazione generale del Lavoro*, dans un cadre d'action commune pour l'« intérêt du prolétariat ».

La fondation à Gênes en 1892 du *Partito socialista italiano dei Lavoratori* permit de mettre en forme les premières perspectives fédératives du mouvement socialiste en Italie. L'un des principaux acteurs de cette dynamique et futur dirigeant du PSI fut le milanais Filippo Turati, principal représentant de l'aile réformiste des socialistes italiens. Ils étaient nombreux à s'engager dans les associations coopératives, voyant en la coopération un moyen de renforcer les organisations ouvrières (une vision de stratégie politique directement inspirée du mouvement socialiste belge). Le congrès fondateur adopta néanmoins comme principe qu'il fallait distinguer l'organisation économique d'entraide et de résistance (c'est à dire syndicale), de la pure lutte politique. Ainsi, la coopération ne pouvait être considérée que comme un moyen de ressourcer financièrement les organisations politiques et non comme un tremplin de transformation sociale à grande échelle. Ce n'est qu'au congrès national de 1900 que le mouvement socialiste se prononce explicitement en faveur du soutien à la coopération, reconnaissant aux coopératives de consommation et de travail agricole la force d'apporter des avantages matériels immédiats et les compétences économiques et administratives à ses membres. En effet, dès les premières années du XXe siècle, les coopératives vont devenir essentielles aux différents réseaux régionaux du mouvement socialiste.

Un autre phénomène social qui s'est répandu dans les régions d'Italie dès le début du XXe siècle est celui des Maisons du Peuple – *Case del Popolo* en italien – dont les origines représentent l'une des expressions les plus fortes de la vie sociale, économique et politique du mouvement ouvrier, particulièrement en Émilie-Romagne. Leur développement s'est principalement déroulé dans les petits centres urbains et dans les campagnes, considéré comme la « première pierre » d'une société nouvelle. Les Maisons du Peuple ont été pour le mouvement ouvrier et associationniste en Italie une transformation pour leurs espaces habituels qu'étaient les cercles politiques, ligues

syndicales et sociétés coopératives. Un lieu de stabilité pour organiser l'ensemble de la vie associative, ainsi qu'une structure pour coordonner leurs actions politiques, devenant pour la plupart des mouvement socialistes régionaux, le siège de leur presse locale. Leur nombre ne va cesser de croître jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, et plus encore au cours du XXe siècle. Les *Case del Popolo* ont surtout représenté ce symbole d'autonomie des organisations politiques et syndicales des travailleurs dans leurs communautés. Tout comme en Belgique, ce sont ces espaces qui ont permis de diversifier les moyens d'éducation populaire au sein des classes laborieuses, avec une multiplication d'associations de promotion culturelle.

Les coopérateurs socialistes italiens se retrouvaient ainsi sur les mêmes orientations stratégiques à l'égard de l'utilisation des Maisons du Peuple que les dirigeants socialistes du POB : le collectivisme pouvait d'ores-et-déjà être mis en pratique à travers les sociétés coopératives et les services rendus à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. L'unité au sein du mouvement socialiste sur la question de l'engagement dans la coopération n'était par contre toujours pas résolue. En effet, les différentes composantes régionales avaient leur propre autonomie, et se distinguaient à ce sujet de la structure dirigeante du PSI. Ce décalage prit des dimensions idéologiques à l'interne du mouvement socialiste italien, clivant des désaccords profonds sur l'analyse contextuelle à adopter face au renforcement toujours plus important du mouvement coopératif. Dès les années 1890, Filippo Turati partageait son scepticisme sur le non-sens d'après lui à engager les forces et les énergies des socialistes dans la coopération, alors que le PSI n'était pas encore constitué. De leur côté, les coopérateurs socialistes démontraient les réalisations dans leurs communautés faites à partir de la coopération d'esprit socialiste. Les positions officielles contradictoires du PSI sur la finalité de la coopération ne trouveront pas de consensus en dépit du grand engagement des socialistes italiens dans les coopératives de consommation et agricoles, sans arriver davantage à une position unitaire claire sur la question de lier organiquement les coopératives au parti socialiste. Suite à la Première Guerre mondiale, le Parti communiste italien (PCI) fondé en 1920 sera lui aussi impliqué, à travers ses nombreux militants, dans le mouvement coopératif, et cette dynamique s'accroîtra après la Deuxième Guerre mondiale jusqu'aux années 1970.

Pour revenir au développement du mouvement coopératif italien en tant que tel, et en particulier en Émilie-Romagne, un phénomène propre aux organisations sociales et solidaires que sont les coopératives est que celles-ci se sont renforcées durant la Première Guerre mondiale, notamment les coopératives de consommation. On compte 8764 coopératives en 1917 dans toutes les régions d'Italie, jusqu'à 19.510 en 1921. Les facteurs de cette croissance sont dus à la politique de l'État et des pouvoirs locaux en lien avec les coopératives pour interagir sur le contrôle des prix des produits alimentaires durant le conflit. L'appui de l'Institut national de crédit fut essentiel, et l'inflation grandissante dans l'immédiat après-guerre a obligé l'État à prolonger le même appui aux coopératives de consommation.

Dans une ville comme Bologne, le secteur sera entièrement soutenu par le pouvoir communal, où les socialistes seront en pouvoir dès 1914, après avoir remporté les élections municipales. L'administration se concentre alors dans une large gestion communale de production et de distribution des denrées alimentaires de première nécessité, à travers la vente auprès de magasins coopératifs, afin de lutter contre la hausse des prix des produits alimentaires durant le conflit, et proposer en alternative des produits de bonne qualité, en abondance, et à un prix bon marché. Ces mesures et initiatives ont prises dans l'urgence pour répondre aux besoins nutritionnels de la population, mais la mise en forme d'une structure coopérative ne s'est pas constituée par la voie

classique – à travers un financement de sociétaires, le capital social ne pouvant pas être réuni en contexte de guerre – mais bien entre consommateurs, où le capital était investi par les membres du conseil d'administration composé des représentants de l'associationnisme et des institutions locales (commune, province, banques). C'est en 1917 qu'on finit par consolider l'*Ente autonomo dei consumi di Bologna* (Réseau autonome des consommateurs de Bologne) avec l'adhésion de 4000 sociétaires. Le nombre de points de vente allaient augmenter jusqu'au 1921.

Néanmoins, des visions divergentes vont se développer entre les coopératives d'inspiration catholique ou celles plutôt laïques et socialistes avec une séparation nette et la création en 1919 de la Confédération des coopératives italiennes. En effet, les années 1919-1920 sont appelés dans l'histoire d'Italie le *Biennio Rosso*, une glorieuse époque marquée par de larges mobilisations paysannes, manifestations ouvrières, occupations de terres agricoles ou d'usines, avec parfois l'instauration de conseils ouvriers et des tentatives de reprise en autogestion. L'agitation populaire de ces révoltes, avec de grèves et des affrontements violents, s'est étendue surtout dans l'Italie du Nord jusqu'aux zones rurales de la plaine du Pô. L'Etat libéral italien est donc à nouveau dans une situation de crise face à la croissance des conflits agraires, et en 1921, une récession économique importante va s'abattre sur l'Italie avec une chute des prix qui va surtout frapper les coopératives de consommation. Cela n'était rien par rapport aux plus grandes attaques que le mouvement coopératif ait dû à subir dans son histoire : la violence des squadristes fascistes et l'avènement du régime de Mussolini.

La période du fascisme aura régné près de 20 ans en Italie, de la prise du pouvoir par Mussolini en 1922 suite à la Marche sur Rome jusqu'à la Libération des partisans en 1945. L'application du projet fasciste et de ses lois liberticides cherchaient à supprimer toutes les autres cultures politiques qui n'étaient pas en faveur du régime, y compris les coopératives. Destruction, fermeture ou réquisition des sociétés, le pouvoir fasciste force l'adhésion de toutes les coopératives à l'*Ente Nazionale delle Cooperative* (ENC – Réseau national des coopératives) fondé en 1925. En effet, le régime fasciste voyait en les coopératives un instrument important pour organiser son consensus auprès des travailleurs, et la maîtrise des tensions sociales.

Les caractéristiques des coopératives sous le fascisme signent une accentuation bureaucratique, et certains historiens italiens parlent même d'une véritable « fascisation » des coopératives, avec la chute de leur système de gestion autonome puisqu'assujetti au contrôle de l'Etat fasciste, du Parti National Fasciste (PNF) et des autres structures du régime. L'objectif du fascisme contre le mouvement coopératif était d'en finir avec son caractère politique et les traditions populaires qui avaient précédé les organisations coopératives auprès de la classe ouvrière et paysanne. Elles ont par exemple été forcées de renoncer à toutes les activités collatérales à leur activité économique, pourtant centrales pour l'émancipation des classes populaires. Benedetto Mussolini lui-même avait connu de près, durant ses premiers engagements socialistes avant la Première Guerre mondiale, combien le système des coopératives représentait la force des divers mouvements politiques (socialistes, communistes, catholiques ou républicains). L'unique manière pour disloquer la solidité du mouvement coopératif était de passer par l'exercice de la violence des milices squadristes, assassinant les figures des mouvements syndicaux et coopératifs, détruisant les *Case del Popolo* et incendiant les sièges des coopératives, et cela particulièrement en Emilie-Romagne, déjà connu pour être la « *terra rossa* » ...

Une véritable mise sous tutelle des sociétés coopératives s'est ensuite opérée par le régime fasciste. En effet, puisque le mouvement coopératif était devenu central dans la société italienne d'après-guerre 14-18, notamment par l'ensemble de ses services de lutte contre la famine, le chômage et l'amélioration des conditions sociales de la population, l'un des buts des violences squadristes – hormis les exécutions et les destructions – était de dépolitiser les diverses associations coopératives, et de substituer tous leurs dirigeants par des membres du PNF. Ce fut le cas à Bologne dès 1922 avec l'*Ente autonomo dei consumi*, ainsi que toutes les autres sociétés coopératives. L'un des changements majeurs dans ces coopératives a été l'abolition du principe démocratique du vote pour chaque coopérateur, qui était la base de l'associationnisme sous forme coopérative. Enfin, au niveau des structures plus nationales, la *Lega nazionale delle cooperative* a été dissoute, tandis que l'ENC va se renforcer passant de 1.797 coopératives en 1925 (dont 50% sont issues du secteur de la consommation) à 7.776 en 1927 (deux tiers au même secteur).

Cependant, les tentatives de résistance au sein du mouvement coopératif contre le fascisme, malgré la répression et la résignation, n'ont pas manqué. Nombreuses sont les coopératives qui ont voulu préserver l'esprit originel des associations traditionnelles de la coopération, dans les autres espaces de socialisation populaire – cercles ouvriers ou *Case del Popolo* – comme au sein même de certaines coopératives de consommation. En effet, les dirigeants fascistes savaient que la violence des milices squadristes ne pouvait pas détruire la coopération. Le fascisme a donc voulu substituer aux valeurs de démocratie, participation, et de lutte pour l'émancipation sociale des travailleurs, celles de l'ordre et la hiérarchie de l'Etat totalitaire du nouveau régime. Sa volonté était aussi d'imposer aux coopératives les logiques des corporations et de « collaboration entre les classes », plutôt que celles de la lutte des classes, et à l'idée de l'auto-organisation entre travailleurs depuis les origines du mutuellisme. Ainsi, le mouvement coopératif aurait perdu sa raison d'être, pour ne devenir qu'un simple instrument du système d'oppression du régime fasciste. C'est pour ces motifs que la lutte populaire de libération dans laquelle émerge la résistance antifasciste finit par trouver une grande adhésion parmi les sociétés coopératives, qui avaient conservé une mémoire collective de la culture coopérative originaire, contre les processus de fascisation et de bureaucratisation des coopératives contrôlées par un Etat totalitaire. En effet, la coopération a pu ressurgir et renaître à travers son implication dans les forces politiques et sociales des Comités de Libération Nationale (CLN), particulièrement organisés par des communistes.

À Bologne, la chute du régime en juillet 1943 a été saluée par de grandes manifestations réunissant plusieurs milliers d'habitants. Tous les coopérateurs, qui pour la plupart s'étaient résignés à combattre le régime, vont cette fois-ci s'impliquer à reconstruire l'ancien système coopératif éradiqué durant la double-décennie fasciste. Par exemple, on prit soin de fonder une nouvelle *Cooperative di consumo del popolo di Bologna* (Coopérative de consommation du peuple de Bologne), sur les ruines de l'ancienne *Ente dei consumi di Bologna*. La coopérative sera communément appelée « La Bolognese », et beaucoup plus tard Coop Bologna regroupant encore aujourd'hui tous les supermarchés « COOP ».

La renaissance coopérative s'opère donc en 1945 à la Libération, et les coopératives de consommation vont à nouveau remplir le rôle de pilier fondamental dans un contexte de reconstruction morale, sociale et économique, face aux carences alimentaires qui vont augmenter à nouveau dans le second après-guerre (avec une chute de 50% de la production agricole). Le secteur des coopératives de consommation verra à nouveau une croissance importante d'associations, passant de 2897 en 1942 à 5042 en 1946. Mais c'est en 1947 que le mouvement coopératif connaîtra la plus grande reconnaissance de son histoire, avec l'inscription de ses finalités sociales dans la Constitution italienne, à travers l'article 45 :

« La République reconnaît la fonction sociale de la coopération à caractère d'entraide mutuelle et sans buts de spéculation privée. La loi promeut et favorise la croissance avec les moyens plus appropriés et en assure, avec les contrôles opportuns, le caractère et la finalité ».

La coopération deviendra effectivement un modèle économique et social, en Émilie-Romagne plus qu'ailleurs, et à travers toutes les cultures politiques. Celles-ci se retrouveront toutes à s'organiser en un front antifasciste au sein de la Lega nationale des coopératives (Legacoop). L'historique fédération sera reconstruite le 3 septembre 1945, et un décret ministériel du 12 avril 1948 lui donnera une autre reconnaissance juridique comme « Association nationale de représentation, d'assistance, de tutelle et de révision du mouvement coopératif ». Néanmoins, des divisions vont à nouveau apparaître rapidement entre catholiques, communistes, socialistes et républicains ; non seulement sur leurs divergences idéologiques, mais aussi sur des visions antagonistes de l'évolution de la coopération italienne.

Les problèmes liés à la famine en Italie seront définitivement résolus vers la fin des années 1950. De plus, il y aura d'importantes transformations sociales et économiques, ainsi que des coutumes durant les années 1960 et 1970. Le revenu par personne augmentera fortement et la consommation des familles changera les habitudes alimentaires. Le supermarché de grande surface sera alors le nouveau modèle de distribution alimentaire, et le système des coopératives va subir quant à lui des restructurations importantes ainsi qu'une crise identitaire. Face à l'avènement progressif de la société de consommation et des nouvelles transformations capitalistes de la distribution alimentaire et du commerce en général, notamment par l'ouverture des marchés, une autre forme de « résistance » s'est mise en place à l'interne du mouvement coopératif, durant les années 1960 et 1970. Les coopératives de consommation auront cherché à survivre à la concurrence des supermarchés, en préservant leurs services sociaux, mais elles ont dû pour finir accepter une grande réorganisation de leur système et de leur culture.

Le boom économique des années 1950 et 1960 aura néanmoins permis au mouvement coopératif de devenir toujours plus une structure entrepreneuriale compétitive sur le marché, même si n'étant pas dominante, elle sera consolidée dans les années 1970 et particulièrement dans les années 1980, avec la fusion des principaux instruments sociaux, économiques et productifs. Cette tendance positive se confirmera dans les années 1990, spécialement au niveau des coopératives sociales dont la forme juridique sera reconnue par une loi en 1991. Les Nations Unies iront jusqu'à proclamer en 1995 une journée de la coopération, année du centenaire de l'Alliance Coopérative Internationale (dont Legacoop est membre depuis 1895), avec la rédaction définitive de la « Déclaration d'identité coopérative » célébrant les coopératives comme « une association autonome de personnes qui s'unissent volontairement pour satisfaire les propres besoins

économiques, sociaux et culturels et les propres aspirations à travers la création d'une entreprise dont la propriété est collective et la gestion démocratique ».

Le mouvement coopératif s'est donc quand-même maintenu, et représente aujourd'hui une réalité économique prépondérante pour l'Italie. Depuis ses origines, à travers l'auto-organisation des travailleurs et la capacité technique des coopérateurs associés, devenant ainsi les propres dirigeants de leurs sociétés coopératives, la coopération a également permis la défense des salaires, la création d'emplois, le développement économique – surtout pendant les périodes de crise – et le soutien (alimentaire) aux populations. Le soutien des coopératives s'est aussi centré sur la création de *Case del Popolo*, de bibliothèques, de cercles de loisirs, promouvant la démocratie et le progrès social, ainsi que la diffusion de la culture parmi les travailleurs et les habitants des communautés urbaines ou rurales. Un mouvement donc d'émancipation sociale, avec un caractère populaire et une large base sociale, qui s'est construit durant des décennies dans la vie de la population, des grandes villes jusqu'aux plus petites localités dans les campagnes, rassemblant ensemble ouvriers, paysans et artisans.

Que représente donc et qui sont les coopératives aujourd'hui en Italie ? Que reste-t-il comme engagement politique et social ? Sont-elles toujours considérées comme un bien commun ? Certains coopérateurs continuent d'insister qu'il est essentiel de conserver la mémoire de l'histoire des coopératives, afin de continuer à préserver leurs idéaux. Un responsable du mouvement coopératif italien s'est exprimé à ce sujet en ces termes :

« Il est important de se rappeler ces éléments, en particulier à une époque où nous (...) essayons de reléguer la coopération à un rôle marginal. On souhaite en effet éviter que grandisse et s'affirme un modèle et une expérience sociale et entrepreneuriale qui, mettant au centre les besoins et les intérêts réels des personnes, démontre que tout n'est pas voué à la recherche du maximum de profits et à une logique capitaliste et privée. (...) à nous, coopérateurs, [incombe] la tâche de faire connaître et valoriser [ce modèle] (...) ce que de nombreuses générations de femmes et d'hommes ont pu construire, combinant les valeurs et les principes de justice sociale, de démocratie et de solidarité, avec l'efficacité et l'utilité propre de l'activité entrepreneuriale. (...) »

Pour cela, nous devons revenir aux origines du mouvement coopératif et de la coopération de consommateurs. Cela permet de comprendre (...) ce qui a animé les pionniers de la coopération (...) a été la recherche continue de nouveaux moyens pour répondre aux besoins essentiels des personnes. Alimentaires, certainement (...) dans la deuxième moitié du XIXe siècle, le problème prioritaire de populations entières était celui d'avoir assez de pain pour survivre. (...) La coopération (...) était aussi une école de vie et de culture, un lieu où l'on pouvait grandir ensemble, et s'entraider réciproquement dans les moments difficiles, où apprendre les instruments de l'émancipation, de la participation démocratique et de la lutte pour les droits, individuels et collectifs. »⁴

Aujourd'hui, l'Émilie-Romagne compte 4 000 coopératives, et c'est une des régions les plus prospères en Italie. Elle se trouve au deuxième rang national, sur vingt régions, pour ce qui concerne le revenu par habitant. Le taux de chômage quant à lui est beaucoup plus faible (6,6 % en 2016) que la moyenne nationale (11,1 %). L'Émilie-Romagne, depuis toujours bastion des coopératives rouges, liées historiquement aux partis socialistes et communistes italiens, est l'une

⁴ Pierluigi STEFANINI, président de COOP Adriatica de 1998 à 2006.

des régions d'Italie, avec le Trentin-Haut-Adige, où le mouvement coopératif est le plus fort. Tout un écosystème est encore soutenu par de nombreux responsables politiques et activistes à la recherche d'alternatives économiques. On retrouve des sociétés coopératives dans tous les secteurs d'activité : théâtres, compagnie de taxis, restaurants et centre d'achats, services à la petite enfance etc. Chaque coopérative organise sa gestion de manière démocratique, en respect de sa finalité sociale dans les services rendus aux membres, ainsi qu'aux clients. Née dans la deuxième moitié du XIXe siècle, portée par les idéaux socialistes, mais aussi par ceux du catholicisme social, l'économie coopérative a souvent été soutenue par la législation italienne, qui l'a encouragée dans les années 1970 à 1990.

Pour comprendre les raisons cet essor si stable, il faut examiner ce qui rend ce tissu économique local si unique. En Émilie-Romagne, près de 3 millions de personnes (sur 4,5 millions d'habitants) sont membres d'une coopérative. Et les 4000 coopératives de la région – un dixième du total italien – représenteraient 25 % à 30 % du PIB régional pour 15 % de l'emploi. En pleine période de crise, quand les grandes entreprises "classiques" succèdent les plans sociaux et les licenciements, les coopératives continuent d'embaucher. Une exception, et de taille : le secteur des coopératives immobilières, qui a procédé au licenciement de 5000 employés et ouvriers (80 % de la profession). Néanmoins, de 2006 à 2016, plus de 3000 emplois ont été créés dans la région en dix ans. Le système coopératif poursuit une logique différente de celle des entreprises classiques car la finalité n'est pas la recherche d'un profit lucratif. On cherche avant tout à créer de l'emploi et offrir du travail aux membres des coopératives.

Ce dynamisme s'est traduit par la création d'un écosystème de 300000 PME, souvent familiales, liées entre elles par des réseaux étroits, construits au fil des décennies. Ces sociétés sont souvent spécialisées dans des marchés de niche. Ces PME, capables de réagir très rapidement aux demandes du marché, œuvrent en priorité dans les secteurs de la maintenance industrielle, de la distribution, de l'agroalimentaire, et du service aux personnes.

Les coopératives ont également d'importantes réserves financières, ce qui permet leur stabilité. En effet, depuis l'adoption de la loi de 1977, les sociétés coopératives sont obligées de mettre de côté une partie de leurs bénéfices. On se retrouve aussi une échelle réduite des revenus dans les coopératives, où l'écart est d'un à dix, et qui s'est répandu à travers l'ensemble de l'économie locale. En termes d'égalité salariale, la région de Bologne serait l'une des plus égalitaires d'Italie. En Émilie-Romagne, 60 % des services sociaux sont pris en charge par des coopératives sociales, où les principes et valeurs sont respectés et mis en pratique : aide mutuelle, démocratie (une personne, une voix), réciprocité (implication dans l'entreprise), absence de répartition des bénéfices placés dans des réserves.

Un autre phénomène particulier à l'histoire du mouvement coopératif en Italie est l'implication et le développement des coopératives dans le domaine du « welfare » qui rassemble les services sociaux, de santé et de bien-être aux personnes défavorisées. Ainsi, des coopératives sont impliquées dans la gestion de maison de repos, de crèches, et dans l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi ou de personnes migrantes. Appelées plus communément les « coopératives sociales », elles représentent une certaine originalité en Europe, et ont connu un développement très rapide pour devenir un des secteurs les plus importants de la coopération en Italie aujourd'hui.

Sous la poussée contestatrice et rénovatrice du mouvement de 1968, un processus de désinstitutionnalisation va s'opposer aux institutions d'exclusion (orphelinats, maisons de repos, asiles psychiatriques, prisons pour mineurs) et expérimenter des solutions alternatives. Parmi les combats de ce mouvement spécifique, on retrouve la lutte pour la fermeture des hôpitaux psychiatriques qui va s'effectuer par l'adoption d'une loi nationale en 1978, une législation qui reste la plus avancée en Europe. Cette mouvance, liée aux coopératives, provoquera un changement profond parmi la population ; les fous ne sont pas des gens dangereux, mais des personnes souffrantes et qui ont besoins de soins. Cette modernisation va également ouvrir de nouvelles perspectives d'action aux travailleurs de la santé, ainsi qu'un apport scientifique pour une nouvelle approche de la psychiatrie. Un autre exemple est celui du mouvement féministe qui ouvre, dans des quartiers des grandes villes, des centres de santé pour les femmes – appelés *Consultori* – pour les transmettre ensuite aux municipalités.

Les conditions qui ont permis l'émergence des coopératives sociales, à travers un large mouvement de réforme des services sociaux, se retrouvent dans l'expérience importante du mouvement coopératif qui a influencé l'histoire sociale et économique de l'Italie au XXe siècle : les changements dans la culture sociale et l'action politique, la conception du rôle de l'Etat – d'une vision d'une Etat omniprésent qui gère tous les services à celle d'un Etat uniquement garant de la solidarité entre les citoyens – et des possibilités d'accès aux droits de citoyenneté, de l'existence d'un réseau de services à la disposition de tous les citoyens, pouvant être gérés par les usagers ou par des coopératives, à travers un processus qu'on appelle en Italie le « privé social » ; c'est-à-dire opposé au privé spéculatif pour garantir une meilleure qualité des prestations, la participation des personnes et aussi des investissements.

Le mouvement coopératif en Italie se caractérise depuis toujours par son implantation dans tous les secteurs économiques et productifs de la société, représentant environ 4,5 % du PIB. Legacoop fédère plus de 12.000 coopératives en Italie, représentant encore aujourd'hui le pilier socialiste-communiste historique du mouvement coopératif italien. Elle se structure en trois secteurs – agriculture, industrie et services – ainsi qu'à travers différentes régionales comme la *Legacoop Toscana* ou *Legacoop Emilia-Romagna*. La fédération vient en aide aux coopérateurs pour l'accompagnement, la formation, et surtout le soutien à l'investissement auprès des coopératives adhérentes. En effet, Coopfond, le fond d'investissement propre de Legacoop, a pour mission d'aider à la création de nouvelles coopératives ou de soutenir celles déjà existantes. Les moyens de Coopfond sont ainsi constitués par le versement par tous les membres de Legacoop de 3 % de leurs bénéfices. Legacoop va également participer à la création de l'*Allianza delle Cooperative Italiane* (Alliance des coopératives italiennes), s'unissant aux deux autres fédérations historiques des coopératives : la *Confcooperative*, issue du mouvement coopératif social-chrétien et de la Confédération des coopératives italiennes fondée en 1919, et l'*Associazione Generale delle Cooperative Italiane* (AGCI, Association générale des coopératives italiennes) du mouvement « neutre ». Le but de cette nouvelle coordination nationale, représentant plus de 39.000 sociétés et près de 90% du mouvement coopératif italien, regroupant 1.200.000 travailleurs et 12 millions de coopérateurs, est de renforcer l'action du mouvement auprès des institutions italiennes et européennes.